DocuSign Envelope ID: 0785B712-8C15-418B-A6C1-F4CAD3E6E2C7

ABBI
Société par actions simplifiée au capital de 8.666.737 euros
Siège social : 20, Route de la Libération – Sainte-Foy-Lès-Lyon (69110)
828 636 795 RCS Lyon
(la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE EN DATE DU 14 JUIN 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, et

Le QUATORZE JUIN,

Les soussignés, seuls associés de la Société (ensembles les « **Associés** »),

- **La société SAGAD**, société par actions simplifiée au capital social de 2.600 euros, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, Chemin du Moulin Carron, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 827 596 206, représentée par sa présidente Joanna Ifergan,
- **HAMONISS H.O**, société dénommée AMONISS HOLDING OFFSHORE, société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à Tanger (Maroc) – 183, Avenue du Prince Héritier, dont le numéro d'identification est le RC 86037, représentée par Monsieur Salih Halassi, ès qualités de Gérant,
- **Monsieur Salih HALASSI**, né le 8 février 1975 à Troyes (10), de nationalité française, demeurant à Paris (75010) – 11, Rue du Faubourg Saint Martin,
- **Monsieur Jean-Claude SEYS**, né le 13 novembre 1938 à Vanves (92), demeurant à Suresnes (92) 5 rue de l'Hippodrome,
- **HAPHE**, société par actions simplifiée au capital de 350.000 euros, dont le siège social est à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 547 989, représentée par Jean-Claude SEYS, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Détenant ensemble l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (ci-après, les « **Associés** »), conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du code de commerce et de l'article 22 des statuts prévoyant que les décisions des associés peuvent résulter du consentement des associés exprimé sous forme d'un acte sous signature privée signé par tous les associés,

Déclarant avoir pris connaissance des documents suivants qui ont été mis à leur disposition préalablement aux Décisions :

- La lettre de démission de la société BOIRON de son mandat de président de la Société ;
- Le textes des décisions ; et
- Les statuts de la Société ;

Déclarent que le cabinet Mazars, Commissaire aux comptes, a été régulièrement avisé des présentes décisions.

Décident de statuer sur les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Démission du président de la Société et remplacement ;

2. Pouvoirs pour les formalités.

DocuSign Envelope ID: 0785B712-8C15-418B-A6C1-F4CAD3E6E2C7

<u>PREMIÈRE DÉCISION</u> : Démission du président de la Société et remplacement

Les Associés,

Prennent acte de la démission de la société BOIRON de son mandat de président de la Société avec effet immédiat sous réserve d'être dispenser d'exécution du préavis prévu par l'article 16.2 les statuts (le « **Préavis** »),

Décident de dispenser la société BOIRON de l'exécution du Préavis, sans indemnité,

Décident de nommer aux fonctions de président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la société **SAGAD**, société par actions simplifiée au capital social de 2.600 euros, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, Chemin du Moulin Carron, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 827 596 206.

Rappellent que la société SAGAD disposera en qualité de présidente de la Société des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société sans préjudice des limitations d'ordre interne le cas échéant convenues par convention extrastatutaire ;

Prennent acte de ce que SAGAD fait savoir qu'elle accepte les fonctions de présidente de la Société et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer lesdites fonctions.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

<u>DEUXIÈME DÉCISION</u> : Pouvoirs pour les formalités

Les Associés,

Décident de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôt prévues par les lois.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o-o-o

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Les Parties reconnaissent que les présentes sont signées électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du code civil, grâce à la plateforme *Adobe Sign* (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des parties signataires et (ii) garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

DocuSigned by:
Joanna Ifergan
515ED2C65BD247B...

Pour SAGAD
Bon pour acceptation des fonctions de président
Joanna Ifergan, présidente

DocuSigned by:
Salih Halassi
00D1BEAD175B459...

Salih Halassi

DocuSigned by:
85DFE0F15652491...

Pour HAPHE
Jean-Claude SEYS

DocuSigned by:
Salih Halassi
00D1BEAD175B459...

Pour HAMONISS H.O
Salih Halassi

DocuSigned by:
85DFE0F15652491...

Jean-Claude SEYS